

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mardi 8 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christelle ITNAC, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante : Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Colette BOEX, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Marie Claire LAFFIN, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Madame Christelle ITNAC est désignée Secrétaire de séance.

Objet : Exploitation – Contrat Kéolis du 1er sept 2023- Avenant n°2

Par avis d'appel public à la concurrence en date du 23/01/2023, le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes a lancé une procédure de mise en concurrence portant sur l'attribution d'un marché pour l'exploitation de lignes régulières et d'un service de transport à la demande zonale sur le territoire couvert par le SM4CC.

La société Keolis porte des Alpes s'est portée candidate au marché dans le cadre de la consultation lancée par le SM4CC et le marché a démarré le 1er septembre 2023.

Afin de répondre aux objectifs environnementaux, à la promotion de la mobilité sur le territoire, et d'assurer le développement et l'optimisation du réseau de l'offre de transport et d'optimiser le service public tout en assurant une continuité dans des conditions optimales, les Parties ont conclu un avenant N°1 en date du 11 décembre 2024, qui a permis le lancement d'une expérimentation d'exploitation selon le modèle dit "Bus Agile" qui mêle dessertes fixes et flexibles au sein des lignes régulières.

La mise en place de la phase "pilote", l'arrêt de la sous-traitance de Kéolis Porte Des Alpes, ainsi que le déploiement complet du système "Bus Agile" décidé par le SM4CC ont nécessité des actions

N°2025-07-08/07



spécifiques d'accompagnement, en complément des prestations courantes prévues au marché. Il est donc nécessaire de faire évoluer le présent marché.

C'est dans ce contexte que le présent avenant et BPU (jointés en annexe) a pour objet de matérialiser l'accord trouvé par les Parties à l'issue de leur négociation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré (12 voix pour) :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 et le BPU au contrat démarré avec Kéolis le 1er septembre 2023 et annexés à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 8 juillet 2025

Le Président	La Secrétaire de séance
<p data-bbox="172 1003 383 1034">Stéphane VALLI</p>  <p data-bbox="239 1052 678 1164">Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC</p>	

D.G.S.